

besoin pour répondre à leurs besoins légitimes en matière de défense. Le Canada, pour sa part, achète beaucoup de matériel militaire à l'étranger pour maintenir un potentiel défensif moderne et suffisant. L'interdiction totale de la vente de matériel et de techniques de défense nuirait à la capacité des pays de moindre envergure à garder des ressources suffisantes en matière de sécurité. De plus, elle pourrait bien inciter quantité de pays à consacrer une part démesurée de leurs richesses au maintien d'industries de défense non viables pour compter sur un approvisionnement sûr en matériel de défense essentiel.

Le Canada fabrique du matériel militaire pour répondre à ses besoins en matière de défense et respecter ses engagements vis-à-vis l'OTAN et NORAD. Rares sont les sociétés canadiennes qui ne produisent que du matériel de défense, et quelques produits seulement du secteur de défense national rentrent dans la catégorie du matériel militaire offensif. Les exportations à destination des États-Unis et de l'Europe s'imposent pour abaisser le coût de production total et assurer la compétitivité et le renouvellement de notre industrie.

Le Canada surveille de près l'exportation de biens et de technologie militaires à destination des pays suivants:

- 1) les pays qui constituent une menace pour le Canada et ses alliés;
- 2) les pays qui sont en guerre ou dont l'entrée en guerre est imminente; et
- 3) les pays frappés par des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies; ou
- 4) les pays dont les gouvernements se rendent coupables de violations répétées et sérieuses des droits fondamentaux de leurs citoyens à moins qu'on puisse démontrer qu'il y a peu de chance pour que les biens canadiens soient utilisés contre des civils.

Par les restrictions qu'elle impose quant à certaines destinations des exportations de biens militaires canadiens, cette politique appuie l'engagement du gouvernement en faveur du contrôle des armements et du désarmement. En raison de la priorité qu'elle accorde à la satisfaction de nos besoins en matière de sécurité nationale et au respect de nos engagements vis-à-vis l'Alliance en faveur de la défense commune à satisfaire, cette politique